

**AVIS DE PUBLICATION ADMINISTRATIVE
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire**

Conformément aux articles L 2313-1 et L 5211-36 du code général des collectivités territoriales, le Président d'Orléans Métropole informe le public que le COMPTE ADMINISTRATIF 2019, voté par le conseil métropolitain le 16 juillet 2020, peut être consulté dans les locaux d'Orléans Métropole, Espace St Marc, 5 place du 6 juin 1944 à ORLEANS, **tous les jours ouvrables de 9 heures à 18 h eures ainsi que dans les mairies des communes membres de la métropole aux jours et heures habituels d'ouverture.**

En outre, les données synthétiques sur la situation financière de la communauté d'agglomération sont portées à la connaissance de la population conformément à l'article L 2313-1 du CGCT.

Désignation des ratios obligatoires Budget Principal	CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement / population	699,32 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	866,32 €
Dépenses d'équipement brut / population	320,00 €
Encours de la dette / population	819,60 €
Dotation globale de fonctionnement / population	145,26 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27,9%
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,3%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36,9%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	94,6%
Epargne Brute / recettes réelles de fonctionnement	22,2%